



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) JoB 3B0

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC No. 2023-06

Lors de la séance ordinaire du 7 mars 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 509-23

Règlement 509-23 pour l'interdiction de trafic lourd sur la route 257

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

Le règlement 509-23 relatif à l'interdiction de trafic lourd sur la route 257 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance du 7 mars 2023.

Le but de ce règlement est d'interdire à toute circulation lourde à l'exception de certains véhicules sur le tronçon de la route 257 compris entre la route 214 et la limite Nord de la Ville de Scotstown (limite avec la Municipalité de Lingwick).

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi et est publié sur le site Internet de la Ville.

Donné à Scotstown, Québec, ce 14^e jour du mois de mars deux mille vingt-trois.

Monique Polard, Directrice générale